



PROJET PEDAGOGIQUE
Foyer des Jeunes
Segré en Anjou Bleu Pôle Ouest
Année 2018

Le Foyer Laïque d'Éducation Permanente de Noyant la Gravoyère organise l'accueil des jeunes noyantais dans le cadre d'un Accueil de Loisirs Éducatifs intitulé Foyer des jeunes et déclaré auprès de la DDCS du Maine et Loire sous le numéro : 0490338CL000211

L'accueil de Loisirs est géré par l'Association « Foyer Laïque d'Éducation Permanente » de Noyant La Gravoyère (FLEP).

Le FLEP œuvre afin que chaque enfant et jeune dispose d'espaces éducatifs de loisirs complémentaires de la famille et de l'école.

*Le FLEP contribue à la dimension citoyenne des enfants et des jeunes et participe à la **construction et à la formation des futurs citoyens de demain**. Il entend être un carrefour d'initiatives par une association et appuyé par des professionnels, capables de définir et de remettre en œuvre le projet éducatif pour l'ensemble des enfants et des jeunes de la commune de Noyant la Gravoyère et de la communauté de communes du Canton de Segré.*

*Les activités de loisirs des enfants et des jeunes intègrent **les notions de choix**, de responsabilités, de contractualisation, de décisions qui sont les fondements de leurs vies d'adultes.*

*Le FLEP vise à établir **une synergie et une continuité éducative** entre les différents acteurs et travaille **en complémentarité** et collaboration avec les autres éducateurs (parents, enseignants, personnels des associations sportives et culturelles...).*

Le foyer des jeunes accueille les jeunes à partir de 11 ans (ou collégiens), habitant sur les cinq communes du Pôle Ouest de Segré en Anjou Bleu, Bourg d'Iré, Châtelais, L'Hôtellerie de Flée, Noyant la Gravoyère et Nyoiseau.

Il fonctionne :

- sur les périodes scolaires :
 - le mercredi de 14h à 19h milieu de la semaine d'école, les jeunes ont besoin de souffler, de faire une pause. Les animateurs ne sollicitent pas trop les jeunes mais sont attentifs à leurs demandes.
 - le samedi de 14h à 19h des ateliers sont proposés sur ces temps (Caisse à Savon, musique...)
 - le vendredi de 20h à 22h Une fois par mois (sauf juillet-août), temps privilégiés pour les 14-17 ans.
- pendant les vacances scolaires :
 - du lundi au vendredi de 14h à 19h Deux activités sont proposées dans l'après-midi (bricolage, activité manuelle, sportive, jeux de société...). Y participent les jeunes intéressés mais pas d'obligation d'engagement sur la semaine.
 - mardi et jeudi de 20h à 22h temps conviviaux : repas, tournois de ping-pong, vidéo, sorties, jeux de société...

L'été des camps sont proposés à la semaine.

Les animateurs se déplacent sur les quatre autres communes 2 fois entre les vacances et une fois par période de vacance.

Fermeture annuelle : les 3 premières semaines d'août et une semaine aux vacances de fin d'année.

Dans le cadre de ses missions, Mickaël DUVAL, coordinateur-animateur référent jeunesse assure la direction du foyer des jeunes. Ce dernier est titulaire du BPJEPS. L'équipe d'animation est composée de l'animateur référent jeunesse, d'une animatrice en contrat CDI, Audrey Monnier.



PROJET PEDAGOGIQUE

Foyer des Jeunes
Segré en Anjou Bleu Pôle Ouest
Année 2018

L'équipe d'animation est chargée de l'accueil des adolescents et de leurs parents, de l'encadrement des différentes activités et de l'accompagnement des adolescents dans leurs projets.

Conformément à la réglementation, celle-ci sera constituée d'un directeur/animateur et d'un animateur. Selon les besoins, cette équipe sera renforcée par la présence d'un ou deux animateurs supplémentaires.

Durant l'année, l'équipe d'animation s'attachera à **continuer à améliorer la qualité de l'accueil des jeunes au sein du local**. Ce document présente les orientations pédagogiques prioritaires pour l'année 2016, ainsi que les modalités de fonctionnement du foyer des jeunes :

- ☞ 1 Favoriser l'épanouissement personnel du jeune.
- ☞ 2 Contribuer à l'éveil à la citoyenneté du jeune.
- ☞ 3 Favoriser la participation des jeunes et des familles.

Qu'est-ce que le projet pédagogique ?

C'est la définition de choix pédagogiques, de principes de fonctionnement établis en relation avec le projet éducatif de l'association Foyer Laïque d'Éducation Permanente.

Le projet pédagogique n'est pas figé dans le temps. Il est révisable en fonction de l'évolution des conditions de fonctionnement, ou de changement d'orientations.

Il devra être évalué chaque année et modifié selon les besoins. Le Projet Pédagogique sera effectif sur l'année civile.

Les animations :

Les animations se décomposent en deux temps :

Un temps d'animation libre où les jeunes pratiquent les activités de la structure comme bon leur semble (jeux de société, billard, baby-foot, ping-pong...), l'animateur est présent pour veiller au respect de chacun.

Un temps d'animation défini par le programme d'activités, conduit par un ou plusieurs animateurs ou un intervenant extérieur avec un groupe de jeunes inscrits à l'avance.

Les fonctions exercées par le directeur et par les animateurs nécessitant une présence continue auprès des publics accueillis dont il a la charge éducative, sociale ou psychologique, la nourriture fournie dans ce cadre est intégralement à la charge de l'employeur et n'est pas considérée comme avantage en nature au sens de la réglementation en vigueur »

L'organisation des activités :

Les activités proposées au foyer des jeunes sont des moyens spécifiques pour répondre aux objectifs du projet pédagogique. Le choix de ces animations est défini par l'équipe d'animation en relation directe avec les adolescents notamment lors de l'élaboration du programme d'activité des vacances scolaires.

L'animateur, en fonction de ses compétences, devra organiser l'activité autour de temps précis.

En amont, l'animateur vérifie la viabilité de l'activité en vérifiant le matériel nécessaire ou en aménageant le lieu d'intervention.

Pendant l'activité, il anime l'activité en s'adaptant aux exigences de son public.



PROJET PEDAGOGIQUE
Foyer des Jeunes
Segré en Anjou Bleu Pôle Ouest
Année 2018

Les locaux, situation géographique :

Le local du foyer des jeunes est situé 19 rue Constant Gérard et est très facilement identifiable par la population. La proximité géographique avec l'ALE 3-12 ans et les temps spécifiques destinés aux 10-12 ans facilite la venue des nouveaux jeunes.

Dans les autres communes déléguées, les animateurs utilisent la salle des associations et la garderie à Châtellais, la salle communale à L'Hôtellerie de Flée et à Nyoiseau, la garderie à Bourg d'Iré.

Les moyens matériels :

La salle des Parageots et la salle multi-activités sont dans le prolongement du bâtiment et permettent de pratiquer des activités de bricolage (caisses à savon), de musique (atelier percussions, guitare, batterie...), de théâtre ou expression corporelle.

Le foyer des jeunes possède un baby foot, un billard, une table de ping-pong, une sono, un vidéoprojecteur, une console son Yamaha 01V, un synthétiseur, un djembé, deux guitares classiques, une guitare électrique, une basse électrique, un ampli guitare, un ampli basse, une batterie acoustique, un caméscope (partagé avec l'ALE), 3 caisses à savon ainsi que des outils, des jeux de société...

Constats 2017 :

Pendant deux années, les 14-17 ans désertaient le local et l'accent a été porté sur cette tranche d'âge : temps spécifiques, propositions de soirées et sorties réservées, activités adaptées... Malheureusement les changements d'horaires d'ouverture pour les moins de 14 ans et la présence de « grands » dans le local fait que les 11-13 ans se font rares.

Chaque année le projet pédagogique devra proposer des objectifs prioritaires répondant aux constats de l'année écoulée. Des actions seront mises en place à chaque période afin d'atteindre cet objectif.

Pour l'année 2018, ces objectifs sont :

**Favoriser l'accueil de nouveaux jeunes de 11 ans,
Favoriser l'émergence de projets jeunes sur tous les territoires,
Assurer le fonctionnement sur les cinq communes du Pôle Ouest.**

L'évaluation du projet pédagogique :

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour apprécier, la pertinence et l'efficacité du projet.

Plus précisément, ce dernier sera évalué selon :

- sa pertinence (les objectifs étaient-ils adaptés au public et à ses besoins ?)
- son efficacité (les objectifs ont-ils été atteints ?)
- son efficience (les effets obtenus ont-ils été à la hauteur des moyens mis en place ?)
- son utilité (l'action a-t-elle un impact sur les jeunes et leurs comportements ?)
- sa cohérence (les objectifs et les actions sont-ils bien la traduction des priorités souhaitées)



PROJET PEDAGOGIQUE
Foyer des Jeunes
Segré en Anjou Bleu Pôle Ouest
Année 2018

- ☞ Garder une trace écrite des activités dans un classeur, ainsi que les bilans de chaque période de vacances
- ☞ Garder les plaquettes de communication dans un classeur
- ☞ Conserver et classer les articles de presse valorisant les temps forts du foyer des jeunes

I FAVORISER L'EPANOUISSEMENT PERSONNEL DU JEUNE

I-A) Privilégier l'accueil du jeune.

I-A-1) Accueillir les jeunes dans des locaux et espaces conformes à la réglementation en vigueur (sécurité et salubrité)

- Mettre en place un protocole de soins.
- Informer/former l'équipe sur les procédures liées à un soin.
- Proposer une formation AFPS aux animateurs dans l'année.
- Informer sur les démarches en cas d'alerte incendie.
- Ne pas fumer en présence des jeunes.
- Avoir un élément de différenciation lors de trajet à l'extérieur (gilet jaune fluo)
- Autorisations parentales d'allers et venues libres des jeunes de moins de 13 ans
- Contrôler le nombre de jeunes présents dans le foyer, vérifier le pointage.

I-A-2) Mettre en confiance (surtout à la première venue)

- Présenter au jeune l'équipe d'animation,
- Présenter le fonctionnement du foyer à chaque jeune,
- expliquer et rappeler les règles de vie du local aux jeunes (ce qu'ils peuvent faire et ne doivent pas faire),
- Présenter les activités proposées.

I-A-3) Préparer la venue de nouveaux jeunes au Foyer

- Assurer du lien avec ALE : Faciliter des passerelles entre l'Accueil de Loisirs Enfants et le Foyer des jeunes
- Proposer des activités spécifiques aux 11-12 ans de l'ALE
- Permettre aux enfants de 11-12 ans de l'ALE de découvrir le foyer des jeunes l'après-midi de 14h à 16h
- Permettre aux enfants de l'ALE d'identifier l'équipe d'animation du foyer.

I-B) Donner des repères

- Repères humains : équipe d'animation
- Repères temporels : horaires d'ouverture
- Repères spatiaux : local et alentour

I-C) Etre vigilant au rythme du jeune, à ces besoins biologiques

En fonction des tranches d'âge, les rythmes et besoins biologiques sont différents, c'est pourquoi le foyer proposera aux jeunes des heures d'ouvertures différentes.

11h à 12h : priorité aux 11-13 ans car les plus grands dorment le matin

Après 17h30 : Les 11-13 ans n'ont plus accès au local, tandis que les plus grands peuvent rester jusqu'à 19h et les soirées

I-D) Proposer des activités variées

- Alternier entre laisser jouer, jouer avec, proposer des jeux et laisser proposer
- Alternier activités manuelles, sportives, artistiques, culturelles
- Alternier activités nouvelles et d'approfondissement
- Adapter les activités sportives aux capacités du jeune
- Proposer des activités ludiques et éducatives



PROJET PEDAGOGIQUE

Foyer des Jeunes

Segré en Anjou Bleu Pôle Ouest

Année 2018

☞ Proposer des activités autour des jeux coopératifs, des sciences et techniques, de la lecture et l'écriture, de l'environnement (jardin pédagogique, tri sélectif...), des droits de l'Enfant, informatique...

II CONTRIBUTUER A L'EVEIL A LA CITOYENNETE DU JEUNE

La citoyenneté est l'aptitude à s'intégrer dans la société, d'en connaître les droits et les devoirs. L'objectif est le bien-être du jeune dans la société, sa capacité d'agir au sein d'un groupe.

II-A) Permettre au jeune de trouver sa place au sein du foyer

Afin de faciliter l'intégration des jeunes au sein du foyer, l'équipe d'animation veillera à :

- Intervenir dès qu'il y a conflit
- Se positionner en médiateur
- Valoriser la production d'un jeune ou d'un groupe à l'ensemble des jeunes du foyer.

II-B) Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité

II-B-1) Intégrer tous les jeunes aux temps de vie du territoire

Il s'agira d'intégrer les jeunes à la vie de la commune de Noyant la Gravoyère, de la communauté de communes du Segréen (3CS). Pour cela l'équipe d'animation s'attachera à :

- Faire participer les jeunes aux tâches ménagères (rangement de l'activité, des jeux, nettoyage du matériel, balai...)
- Prévoir l'accueil de jeunes porteurs de handicap
- Etre garant des règles de vie non négociables
- Apprendre à connaître les clés de fonctionnement de la société
- Inculquer les droits et devoirs de chacun

II-B-2) Sensibiliser les jeunes au respect du matériel, des locaux et des espaces verts :

- Aménager le local avec les jeunes
- Organiser le rangement du matériel avec les jeunes
- Aménager les espaces de rangement de façon à ce qu'ils soient fonctionnels et vécus comme de véritables espaces de loisirs

II-C) Favoriser une ouverture sur l'environnement

II-C-1) Environnement local.

- Faire découvrir les communes, le patrimoine du territoire et les associations locales
- Favoriser une ouverture sur l'environnement socio-culturel et sportif
- Inscrire l'action jeunesse dans un réseau partenarial
- Utiliser les infrastructures locales (bibliothèque, salle des sports, terrains de sports...)
- Organiser des sorties découverte dans les clubs sportifs locaux (hand-ball, ping-pong, boule de fort, palets vendéens...)
- Etre en lien avec les services municipaux

II-C-2) Ouverture sur le monde.

- Participer aux projets d'échange européens, jumelages (Allemagne, Hongrie et Angleterre)
- Sensibiliser à la solidarité internationale.

II-D) Mettre en œuvre les droits de l'Enfant au quotidien

II-D-1) Informer sur les différents droits et leurs contenus

- Proposer des activités de sensibilisation des droits de l'enfant
- ☞ Appliquer les droits de l'enfant au quotidien



PROJET PEDAGOGIQUE
Foyer des Jeunes
Segré en Anjou Bleu Pôle Ouest
Année 2018

II-E) Sensibiliser les jeunes aux comportements éco-citoyens

II-E-1) Sensibiliser au respect de la nature

- Mettre en place le tri sélectif
- Proposer des activités autour du développement durable, des énergies renouvelables.

III FAVORISER LA PARTICIPATION DES JEUNES ET DES FAMILLES

III-A) Favoriser l'information ainsi que l'expression et la participation des jeunes

- Proposer des ateliers d'expression (journal du foyer, radio, théâtre, vidéos...)
- Accompagner les projets de jeunes, la création de junior association et d'association
- Organiser des événements publics (vide-greniers, spectacles...)
- Accompagner les jeunes dans leur prise de parole
- Etre source de propositions
- Etre à l'écoute des idées des jeunes

III-B) Associer les jeunes aux décisions prises

- Mettre en place et faire vivre un groupe de réflexion et d'expression de jeunes au sein du local
- ☞ Etre garant du fonctionnement démocratique de ce groupe de jeunes

III-C) Favoriser la venue des jeunes

III-C-1) Favoriser la venue des familles les plus modestes en vue d'une mixité sociale

- Mettre en place une politique tarifaire permettant à tous les jeunes de participer aux actions, activités et sorties. La participation forfaitaire annuelle est de 5€ pour l'année 2015-2016.

III-C-2) Proposer des activités attractives

- Proposer des sorties à proximité et avec des prix d'entrée peu élevés (Exposition à Centrale 7 par exemple),
- Organiser des soirées boom ou karaoké qui ne nécessitent pas de location de matériel et utiliser le matériel appartenant au foyer (sono, lumière, vidéoprojecteur...)
- Proposer des sorties de loisir appréciées et demandées par les jeunes (lasergame, patinoire)

III-D) Dialoguer, informer les parents

III-D-1) Provoquer l'échange entre les parents et l'équipe d'animation afin de donner une meilleure lisibilité de l'action jeunesse

- Informer les parents sous divers supports et moyens (presse locale, plaquettes dans les commerces, à l'école élémentaire, réseaux sociaux...)
- faire du lien avec le secteur familles du FLEP

III-D-2) Favoriser les échanges entre les parents

- Proposer des spectacles et des repas ouverts aux parents

III-D-3) Favoriser l'implication des parents dans le temps libre de leurs enfants

- Intégrer les parents au fonctionnement du foyer
- Favoriser la venue de parents au sein du CA de l'association



ORGANIGRAMME FOYER DES JEUNES

